



PREAVIS MUNICIPAL NO 2012/01

REPONSE A LA MOTION BETTEX ALAIN

« Qu'en est-il avec la fusion des communes »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil général de décembre 2011, M. Alain Bettex, citoyen de Vulliens, domicilié à la Route d'Ecublens 1, a déposé une motion dans ces termes :

« C'est suite à la suggestion de Monsieur Christophe Chappuis que je vous sou mets une question : « Qu'en est-il avec les fusions des communes des environs ». Le but de cette motion est de s'informer et d'en tenir informé le Conseil sur ce sujet. Différents bruits circulent et le but recherché est de fournir un rapport détaillé sur les différents projets de fusions des communes avoisinantes de Vulliens. Il serait souhaitable de participer en qualité d'invité aux différentes réunions de ces communes lors des discussions traitant ce sujet. Il s'agit des Municipalités de Carrouge, Vucherens et Syens. Le but de cette motion est de fournir une étude exhaustive qui donnerait au Conseil la décision de poursuivre ou non une hypothétique fusion. »

Malgré le fait que l'entrée en matière sur l'acceptation de cette motion n'a pas été votée, cette dernière est réputée « prise en considération » par le Conseil et la Municipalité y répondra.

En première partie, voici les **extraits des procès-verbaux des séances du Conseil général** qui ont abordé le sujet :

Séance du Conseil général du 30 octobre 2008

Au chapitre des fusions de communes, M. Schorderet nous rappelle sa participation à une table ronde informelle avec les communes de Carrouge, Ropraz, Vucherens, Syens et Corcelles. La question qui se pose suite à cette rencontre est de savoir si la Municipalité doit entreprendre de plus amples démarches et s'impliquer plus concrètement sur la fusion, sans pour autant rentrer le processus lui-même. Car, en cas d'intérêt, les communes se doivent de prendre contact avec un coordinateur cantonal qui les renseignerait sur les tenants et aboutissants du système. De ce fait, M. Schorderet souhaite faire un bref tour d'horizon en demandant à l'assemblée de se prononcer s'il doit continuer de s'informer sur le sujet. Cette requête soulève naturellement de nombreuses questions et remarques.

Le Président, hésite à ouvrir la discussion, mais le fait néanmoins. M. Jacques Chappuis soulève le fait que cet objet n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, il ne doit donc pas être débattu. Finalement, M. Schorderet précise que le choix d'une fusion ne va pas se réaliser à ce stade. Il désire seulement sonder l'opinion sur l'idée, intérêt ou désintérêt ? Continuer l'étude de manière formelle pour préparer un projet et le présenter au Conseil général ? ou statu quo ?

Séance du Conseil général du 05 décembre 2008

Question fusion, discussions toujours informelles avec les diverses communes environnantes et précisions apportées sur notre sondage négatif. Néanmoins, prise de température des tendances voisines, dont certaines s'interrogent sur les démarches à suivre, sans pour autant s'engager dans le processus de la fusion. Suite à des questions posées sur l'intérêt néanmoins renouvelé suite à notre sondage négatif, il le justifiera en soulignant qu'être réceptifs et tendre l'oreille ne nous engage nullement, mais nous maintient informés et attentifs à l'évolution de ce sujet d'actualité. Il ajoutera encore que certaines communes avoisinantes souhaitent aller de l'avant.

./.

Séance du Conseil général du 08 octobre 2009

Malgré la tendance allergique au mot « fusion », M. Schorderet indique qu'il se doit de se tenir informé et de tenir informés les habitants. Et ce, d'autant plus que le sujet est d'actualité non seulement dans la presse, mais également dans les séances de syndics, sans oublier la pression exercée par le Canton. Comme chaque année, les quatre communes de Vulliens, Syens, Vucherens et Hermenches se sont réunies pour une rencontre amicale et bon enfant. Sans pouvoir y échapper, la discussion sur dite fusion a inmanquablement été débattue. Un consensus entre ces communes a été trouvé dans l'établissement d'un questionnaire commun qui sera envoyé à la population à titre de sondage, car ce sera, en fin de compte, à elle (et non à la Municipalité) qu'appartiendra la décision d'entamer le processus (sans qu'il ne soit question de fusion à part entière à ce stade). Suite aux réponses données, la Municipalité pourra réellement se faire une opinion par rapport à **tous** les citoyens de Vulliens, sur leur intérêt ou non d'une étude formelle d'un projet ? ou maintien du statu quo ? Par ailleurs, la Municipalité aura, en âme et conscience, le sentiment d'avoir fait le nécessaire pour se tenir au courant et informée. En outre, cela lui permettra de témoigner d'une réalité auprès de nos dirigeants et autre Préfecture. Et d'ajouter, que pour l'instant nous sommes encore et toujours à Vulliens et que la mise en oeuvre de cette démarche va encore prendre du temps (tout reste encore à faire, nomination de commissions pour chaque commune, etc.).

Mme Dumas interviendra pour se renseigner sur les avantages, force, but, incidence d'une fusion par rapport à la gestion de notre village. Il serait de bon aloi de prévoir une séance d'information afin de pouvoir activement répondre à un questionnaire.

M. Jacques Chappuis soulèvera la question de l'attrait et de l'intérêt que notre village aurait à fusionner avec telle ou telle autre commune voisine sans en connaître les tenants et aboutissants. M. Alain Thonney rappelle qu'un sondage d'opinion avait déjà été proposé lors d'une précédente réunion et que l'avis du Conseil était manifestement contraire. Alors pourquoi engager à nouveau le débat ?

M. Roger Naegele interviendra également dans le même sens que les interlocuteurs précédents.

Enfin, M. Burnand ajoutera, qu'en effet, l'idée d'un questionnaire peut s'avérer très utile pour se faire une idée, mais que toute autre discussion demeure stérile dans le contexte actuel. Il conclura que cela nous permettra de savoir, je cite : « *ce que Vulliens veut être par rapport à la Suisse, et ce que la Suisse veut être par rapport à l'Europe* ». De plus, s'il est vrai qu'un premier tour de table avait déjà été fait, néanmoins la situation évolue tous les jours.

Et à M. Schorderet de préciser une fois de plus, que l'on n'en est qu'au stade des prémices, afin de découvrir une tendance et le sentiment de **toute une** population d'un village (**et non uniquement des membres de son Conseil**), rappelant à nouveau que ce sera à elle qu'appartiendra finalement le premier et le dernier mot. Les questions concrètes constituent une musique d'avenir. De plus, en qualité de Syndic, il se doit de se tenir au courant de l'évolution de la situation.

Séance du Conseil général du 04 décembre 2009

Incontournable, la fusion ; sans relancer le débat, le sujet demeure d'actualité partout dans les alentours. D'ailleurs, une nouvelle commune a vu le jour, Vully-les-Lacs. Prochainement, une séance sera organisée avec Les Cullayes et Servion et à laquelle les 10 communes de l'AIESM sont invitées à participer. Tout bouge et on se doit de rester à l'écoute

Séance du Conseil général du 10 juin 2010

Enfin, au prologue des fusions, les discussions échangées par le passé avec les communes voisines, vont rester dorénavant lettres mortes. Rien ne presse.

Séance du Conseil général du 09 juin 2011

ALAIN BETTEX demande si des projets de fusion sont à l'étude. DANIEL SCHORDERET répond qu'il y a eu plusieurs discussions dans la région mais que la commune de Vulliens n'est pas concernée pour le moment. Cependant, si une demande formelle

./.

vient du Conseil, la municipalité étudiera la chose. CHRISTOPHE CHAPPUIS précise qu'il existe la possibilité de la motion ou du postulat. ROGER STETTLER rappelle que ce point a déjà été discuté il y a moins de deux ans et que l'accueil du Conseil avait été très froid.

Extrait du rapport de gestion 2010 de la Municipalité

Des discussions entamées avec les communes de Vucherens, Syens, Hermenches et Carrouge pour un éventuel projet de fusion, sont restées sans suite. Les citoyens de notre commune ne semblent pas prêts pour une fusion

Cadre légal et généralités

C'est la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 qui prévoit que l'Etat encourage et favorise les fusions de communes, notamment en facilitant leur processus et en mettant en place des mesures d'incitation financière. Elle spécifie qu'aucune fusion ne peut intervenir sans le consentement du corps électoral de chacune des communes concernées.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Canton de Vaud compte 326 communes. Elles étaient encore au nombre de 378 au début de la législature cantonale (2007). Depuis, 18 projets de fusions, impliquant 70 communes, ont abouti.

L'actualité des communes voisines

Après l'échec du projet de fusion entre les communes de Servion, Mézières, les Cullayes et Montpreveyres, un nouveau projet s'est concrétisé pour unir les communes de Servion et Les Cullayes dès le 1^{er} janvier 2012.

Actuellement, des discussions sont en cours entre les communes de Carrouge, Mézières et Ferlens, ainsi qu'entre Moudon et Rossenges.

Vulliens

Les communes de Vucherens, Syens et Hermenches se sont approchées de Vulliens et plusieurs discussions ont eu lieu. Des séances d'informations ont été suivies à Hermenches et à Syens, avec la participation de M. Laurent Curchod, juriste, engagé par le Conseil d'Etat pour accompagner les communes candidates dans le processus de fusion.

Dès le début des discussions avec les communes voisines, en 2008, notre Syndic, Daniel Schorderet, a tenu le Conseil général informé de ces séances. Ses membres se sont montrés rapidement défavorables à une idée de fusion et n'avaient pas souhaité que l'exécutif poursuive les discussions. Cependant, la Municipalité a continué à s'informer et à tendre l'oreille à ce qui se passait.

N'ayant pas rencontré trop de difficulté jusqu'ici pour renouveler ses autorités et gérer les affaires de la commune, la Municipalité actuelle est unanime à suivre son Conseil général dans cette voie, sans pour autant fermer la porte à toute opportunité qui se présenterait à un moment propice.

Conclusion

L'initiative d'un projet de fusion peut venir aussi bien du législatif que de l'exécutif, encore faut-il que l'une ou l'autre de ces deux instances soit convaincue et montre une volonté à entamer ce processus, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose de ne pas entrer dans un processus de fusion pour l'instant mais de rester attentif à l'évolution de la situation dans la région et de tenir le Conseil général régulièrement informé.

Le Syndic



Daniel Schorderet

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire



N. Matti

Vulliens, le 07 mai 2012